

De la relation

DELSOL AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

#20 Juin 2019

Journal d'information de
DELSOL Avocats



Xavier
DELSOL

Président du
conseil
d'administration



La Loi Pacte, annoncée comme une révolution pour permettre ou faciliter le développement et la gestion des entreprises a été enfin adoptée le 11 avril dernier après de nombreuses discussions.

Au-delà de quelques simplifications intéressantes, et d'autres ajustements cosmétiques de simplification, on en retiendra essentiellement deux axes majeurs.

En premier lieu, la définition même d'une société commerciale intègre désormais dans sa finalité de prendre en considération « *les enjeux sociaux et environnementaux de son activité* » ; notion certes très floue qui donnera lieu, nous n'en doutons pas, à de nombreuses difficultés d'interprétation et sources de litiges, y compris devant les tribunaux, en cas de discussion avec les actionnaires, voire avec les partenaires concernés. Mais les entreprises peuvent aussi, volontairement cette fois par libre choix de leurs associés ou actionnaires, décider de s'imposer, en complément de leur objet social, de respecter une « *raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité* ». Rien n'interdit donc désormais à une entreprise, mais sur la base d'un choix volontaire, de se doter en outre, au-delà de sa vocation première, d'une recherche de plus long terme et d'intérêt général en devenant une « entreprise à mission », permettant ainsi de dépasser sans remettre en cause son intérêt et son utilité, sa seule finalité capitalistique de profit.

En second lieu, et dans le même esprit, est créée la possibilité de pérenniser l'entreprise et de la protéger dans le cadre d'un « fonds de pérennité » à qui peut être donnée ou léguée la totalité ou majorité des titres de la société (dans le cadre fiscal et avec les avantages du « Pacte Dutreil »). Le fonds de pérennité garantit ainsi la préservation de l'entreprise sur le long terme, tout en permettant de financer une ou des oeuvres d'intérêt général, sur le modèle des fondations actionnaires qui existent et ont fait leurs preuves dans certains pays notamment d'Europe du Nord. De même, la possibilité pour une fondation reconnue d'utilité publique de recevoir à titre gratuit et gérer la majorité des titres d'une société commerciale est désormais facilitée.

Pistes intéressantes montrant, comme nous le pratiquons depuis longtemps au sein du cabinet DELSOL Avocats entre nos divers départements, que la lucrativité des entreprises n'est pas nécessairement incompatible avec l'intérêt général, ou en tout cas peut utilement cohabiter avec les organismes à but non lucratif.

Droit fiscal

Julien MONSENEGO, nouvel associé du département

Jusqu'à présent composée de 3 associés, de 2 avocats of Counsel et de 6 collaborateurs, l'équipe fiscale du cabinet intervenait principalement sur des questions de fiscalité patrimoniale. L'objectif de cette association est donc d'intensifier les activités « fiscalité des sociétés » et « fiscalité internationale ». L'arrivée de Julien MONSENEGO s'inscrit ainsi dans la stratégie de développement du cabinet en France et à l'international.

Avocat inscrit au barreau de PARIS depuis 2004, il a débuté sa carrière au sein d'Arthur Andersen puis d'Ernst & Young dès 2001 et a contribué à la création des départements « Tax » des bureaux parisiens de Coudert Frères (2004-2005), Dechert (2005-2010) et Olswang (2011- 2016).

Il occupait jusqu'en novembre 2018 les fonctions d'associé responsable du groupe « Tax » chez Gowling WLG à Paris où il conseillait tant des groupes internationaux que d'importantes PME et des ETI familiales actives dans des secteurs divers tels que les nouvelles technologies, l'industrie pharmaceutique, l'édition musicale, la presse, la distribution ou encore l'agroalimentaire.

Julien MONSENEGO conseille des sociétés françaises et

étrangères dans le cadre de leurs investissements nationaux et internationaux, leurs décisions stratégiques et leurs opérations au quotidien. Il épaula ses clients face à leurs problématiques de prix de transfert, de fiscalité de la R&D et des actifs incorporels, le plus souvent dans un contexte international, en conseil mais aussi en contentieux et vient en support du département « Droit des sociétés - Fusions-Acquisitions » dans le cadre d'opérations qui le nécessitent.

Accompagné d'un collaborateur senior, Thibaud BOUCHARLAT, il s'est dit à son arrivée au cabinet « *très heureux de rejoindre une plateforme aussi implantée et en croissance que DELSOL Avocats. La densité de ses équipes, la profondeur de ses lignes de services et son réseau à l'international nous permettront de poursuivre*

notre développement et de servir l'ensemble des besoins non fiscaux de nos clients ». Depuis, une collaboratrice junior, Margot LASSERRE, les a rejoints.

Julien MONSENEGO assiste actuellement de nombreux groupes (dont plusieurs du CAC 40) dans le cadre de l'étude d'impact de la réforme de la fiscalité des brevets et des logiciels ou encore des groupes étrangers majeurs dans le cadre de

l'application de la taxe « GAFA » récemment annoncée par le gouvernement.



Julien
MONSENEGO
Associé

L'aventure entrepreneuriale récompensée

Cette distinction en tant que « Cabinet français de l'année » nous satisfait d'autant plus qu'elle vient s'inscrire dans la continuité d'une véritable aventure entrepreneuriale qui commence il y a plus de 40 ans lorsque **Jean-Philippe DELSOL** fonde sa structure dans la capitale des Gaules. Fort d'une clientèle de PME et ETI, il vise bientôt le marché parisien et c'est en 2003 que DELSOL Avocats voit le jour sous sa forme actuelle.

Le cabinet se compose alors de 20 avocats à Lyon et 3 à Paris, forts de valeurs communes et liés par un *affectio societatis* certain. Dès lors il ne va cesser de croître tant en termes d'effectifs, que de chiffre d'affaires ou de m²... Ainsi en 2010, le cabinet comptait 58 avocats et réalisait un chiffre d'affaires de 16 M€. En 2018, le cap des 100 avocats a été franchi pour un chiffre d'affaires de 28 M€.

Cette croissance maîtrisée vise à couvrir un large éventail de matières du droit des affaires afin d'accompagner les acteurs économiques et sociaux à tous niveaux de risque, à court, moyen et long termes, dans leurs opérations françaises et internationales. C'est dans cette logique que la pratique historique dédiée aux

organisations non lucratives et à l'entrepreneuriat social s'est considérablement développée et que plusieurs autres départements se sont constitués tels que les départements « Sciences du vivant » créé en 2013 et « Données personnelles » créé en 2017.

Considérant sa double implantation comme un élément de distinction sur le marché, DELSOL Avocats ne néglige pas pour autant sa présence à l'international. « L'Italian desk » a ainsi été créé pour dynamiser l'internationalisation du cabinet dont la forte implication dans deux réseaux internationaux (TELFA et PARLEX) contribue à son rayonnement tout en lui permettant de tisser des liens avec des cabinets étrangers « best friends ».

Parallèlement à cette croissance exponentielle, DELSOL Avocats tire sa force de son mode de gouvernance. Le conseil d'administration, véritable organe de gestion, est composé de cinq associés et se réunit chaque semaine afin de passer en revue les diverses problématiques à l'ordre du jour : ressources humaines, informatique, communication, financement, investissement. Il a été présidé de 2003 à 2011 par



Jean-Philippe DELSOL, de 2011 à 2019 par **Amaury NARDONE** et, depuis quelques mois, **Xavier DELSOL** a pris le relais.

Même si un service dédié n'a été créé qu'en 2018, la communication a toujours été considérée comme un enjeu stratégique et dès 2004 **Amaury NARDONE** s'est assuré que DELSOL Avocats bénéficiait d'une visibilité digne de sa réputation. Entre autres nombreux projets au fil des années, le cabinet s'est doté de plaquettes de présentation, la newsletter De La Relation a été créée, la présence de DELSOL Avocats sur les ondes de Radio Classique a été assurée et le site internet a été remis au goût du jour.



Attaché à sa devise « La qualité de la relation », il était nécessaire pour le cabinet que sa croissance s'accompagne d'importants travaux immobiliers à Paris comme à Lyon de 2011 à 2018 afin d'adapter les espaces d'accueil et de réunion, mais aussi d'installer ses équipes dans les meilleures conditions.

Et l'aventure entrepreneuriale continue ! En nous impliquant dans des réseaux (ClubIn, Cercle Avenir International, Lyonbiopôle) pertinents de par les domaines d'expertise, les secteurs d'activité et les implantations du cabinet, en renforçant notre activité à l'international, en étant à l'écoute de l'innovation technique (justice prédictive, gestion documentaire, nouveaux modes de travail, etc.). Les projets sont nombreux et DELSOL Avocats est, comme il l'a toujours été, mû par la volonté d'avancer.



rée

DELSOL Avocats élu cabinet français de l'année lors du Palmarès du Droit



Mercredi 27 mars 2019, DELSOL Avocats s'est vu remettre le trophée d'or dans la catégorie « Cabinet français de l'année » lors de la septième édition du Palmarès du Droit organisé par Le Monde du Droit en partenariat avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE).

Le Palmarès du Droit repose exclusivement sur la participation des clients des cabinets d'avocats à une enquête en ligne ayant pour objectif de distinguer les meilleurs conseils juridiques, en fonction de critères qualitatifs et du nombre de citations reçues.

Les votes ont été réalisés sur le site internet du Monde du Droit pendant un mois. Plus de 4100 votes ont été recueillis et plus de 300 cabinets ont été cités.

Cette place en haut du podium est donc d'autant plus appréciable qu'elle est le témoignage de la satisfaction de nos clients. Elle est aussi le fruit du travail et de l'implication de nos équipes.

Au-delà de cette récompense collective, l'expertise de nos équipes dans des domaines variés a été saluée à l'occasion du Palmarès du Droit. Ainsi DELSOL Avocats s'est vu remettre :

- un trophée d'or en « Immobilier - Construction »
- un trophée d'argent en « Fiscal »
- un trophée d'argent en « Urbanisme »
- un trophée de bronze en « Fusions-Acquisitions ».

Bravo à tous et merci à chacun : salariés, collaborateurs, associés et surtout nos clients !

La presse en parle...



Philippe MALIKIAN, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions », et **Claire PECQUET**, avocat, ont conseillé Agora (filiale de plusieurs groupes électroménagers), dans le cadre de la prise d'une participation majoritaire dans le capital de RTE Multimédia. Cette opération a fait l'objet d'une parution dans Le Monde du Droit en date du 12 avril 2019.

Jeanne BOSSI MALAFOSSE est à l'origine de la rédaction de la nouvelle recommandation, adoptée le 27 mars 2019, par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Elle a participé aux discussions avec les Etats membres ainsi qu'à la coordination des nouveautés introduites dans la Convention actualisée relative à la protection des données : la Convention 108+.



Emmanuel KAEPPELIN, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions », **Raphaël ORY** et **Alice LEMARIGNIER**, avocats, ainsi que **Delphine BRETAGNOLLE**, avocat associé du département « Droit Social - Protection sociale » et **Jessica NEUFVILLE**, avocat, ont accompagné DIMOTRANS, groupe de transport multimodal et logistique lyonnais, lors de sa prise de participation majoritaire dans Bretagne Services Logistiques (BSL) qui emploie 300 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 28M€. Capital Finance et Le Monde du Droit ont mentionné cette opération les 21 et 25 mars 2019.

Henri-Louis DELSOL, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions », **Vincent GUEVENOUX**, avocat, et **Alexandre de BEAUFORT**, avocat, et **Mathieu LE TACON**, associé du département « Droit fiscal », ont accompagné le groupe HESUS lors de l'opération de levée de fonds de 10 millions d'euros auprès de PARIS FONDS VERT, un fonds géré par la société DEMETER PARTNERS et soutenu par la ville de Paris, SUEZ VENTURES et CONSTRUCTION VENTURE. L'opération a fait l'objet de publications dans Capital Finance, Immo Hebdo, Industrie Mag et Le Monde du Droit.

Henri-Louis DELSOL, associé co-responsable du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions », **Vincent GUEVENOUX** et **Alexandre ZITOUNE**, avocats, ont conseillé les fondateurs d'IVIDATA lors de son premier LBO. **Mathieu LE TACON**, associé co-responsable du département « Droit fiscal », et **Eve DAUVOIS**, avocat, sont intervenus sur les aspects fiscaux et **Elsa LEDERLIN**, associée co-responsable du département « Droit social - Protection sociale », et **Marion STOFATI**, avocat, sont intervenues sur les aspects de droit social.



Pierre GOUGÉ, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions », et **Martin SOUYRI**, avocat, ont conseillé LEIBLANG Productions associée au Groupe ELEPHANT (société de production audiovisuelle cofondée par **Emmanuel CHAIN** et **Thierry BIZOT** en 1999), dans le cadre de la cession de 51% de son capital à WEBEDIA, groupe de médias numériques. L'opération a été reprise dans La Lettre des Juristes d'Affaires, Le Monde du Droit et Option Droit & Affaires.

Philippe MALIKIAN, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions », et **Claire PECQUET**, avocat ; **Delphine BRETAGNOLLE**, avocat associé du département « Droit social - Protection sociale », et **Jessica NEUFVILLE**, avocat, ainsi que **Paul ALMEIDA**, of Counsel du département « Droit fiscal », et **Mailys de MEYER**, avocat, ont conseillé Crouzet (spécialiste des systèmes automatisés), dans le cadre de l'acquisition des activités capteurs, électronique et instrumentation de Garos (leader en France de la conception et fabrication de capteurs de force sur mesure). Cette opération est parue le 26 février 2019 dans le Monde du Droit et a fait également l'objet de publications dans Capital Finance et La Lettre des Juristes d'Affaires.

Jean-Philippe DELSOL et **Xavier DELSOL** ont signé une tribune intitulée « La philanthropie est la respiration d'une société » dans L'Opinion du 29 mars 2019.



Jeanne BOSSI MALAFOSSE, avocat associé du département « Données personnelles » et du département « Sciences du vivant » chez DELSOL Avocats, est intervenue à l'Assemblée nationale, le 21 février 2019, lors de l'audition publique organisée par **Gérard LONGUET** et **Cédric VILLANI** sur le thème « Intelligence artificielle et données de santé », notamment sur la question de la collecte des données (nature des données, modalités de collecte, enjeux juridiques et protection des données).



L'intervention de **Philippe DUMEZ**, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » et de **Lucie AYMONOD**, avocat, aux côtés de Descours & Cabaud dans le cadre de l'acquisition des titres de la société ATI MORGANTI est mentionnée dans l'article intitulé « La Famiglia Morganti cede la maggioranza di Ati Morganti alla francese Descours & Cabaud » publié dans Global Legal Chronicle Italia, le 20 février 2019.

Événements

Nathalie PEYRON et **Benoît BOUSSIER**, avocats associés du département « Immobilier » et **Tifaine ANNEQUIN**, avocat ont organisé, le 18 avril 2019, en partenariat avec BMS Assurances, un petit-déjeuner sur le thème « L'assurance construction, pourquoi faire ? ».



Jeanne BOSSI MALAFOSSE, a organisé un petit-déjeuner le 9 avril 2019 sur le thème : « Comment lire et comprendre le nouveau cadre de protection des données personnelles : Règlement européen et loi Informatique et Libertés modifiée ».

Alexis BECQUART, avocat associé du département « Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social » est intervenu le 2 avril 2019 aux côtés de **Jean-François COTTIN**, expert-comptable et commissaire aux comptes chez FIDELIANCE et **Fabien POURBAIX**, expert-comptable et commissaire aux comptes chez DAUGE FIDELIANCE, dans le cadre d'un petit-déjeuner sur le thème « Comment développer ses activités lucratives quand on est une association ? ».

Laurent BUTSTRAËN, avocat associé du département « Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social » est intervenu, le 2 avril 2019, lors de la soirée-débat « Entreprendre pour l'Enfance ? Quels choix et perspectives pour les philanthropes ? » organisée par la Fondation pour l'Enfance en présence de **Gabriel ATTAL**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse.



Elsa LEDERLIN et **Philippe PACOTTE**, **Camille ROUSSET** et **Delphine BRETAGNOLLE**, avocats associés du département « Droit social - Protection sociale », ont animé des petits-déjeuners sur le thème : « Points d'actualité 2019 - Jurisprudence droit social - panorama 2018 », les 12 et 21 février 2019.

DELSOL Avocats, membre fondateur du Club IN a organisé, le 9 avril 2019, au Cercle de l'Union de Lyon, une conférence traitant de la transmission et de la gouvernance des ETI et PME de croissance.



Nathalie PEYRON et **Benoît BOUSSIER**, avocats associés du département « Immobilier » ont animé, le 14 février 2019, un petit-déjeuner sur le thème « Le voisin et le chantier : une cohabitation impossible ? ».

Xavier DELSOL a présenté « le fonds de pérennité » et « l'entreprise à mission », deux nouveautés issues de la Loi Pacte relative « à la croissance et à la transformation des entreprises », lors de la journée de formation EFE à Paris le 4 avril 2019 et du colloque organisé à l'Université Jean Moulin, Lyon III sur le même sujet le 24 mai 2019.



Initiative d'avocats

La démarche de **Barreau des rues**, association d'action sociale créée en 2017 au sein du barreau de Paris, s'inscrit dans une volonté d'encourager la solidarité au sein du monde judiciaire.

L'association organise notamment des collectes de produits de première nécessité et de vêtements à destination des populations rencontrées par les avocats : déferés au dépôt, personnes en maison d'arrêt, réfugiés, etc.

Marie d'OZOUVILLE, collaboratrice du département « Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social », a proposé aux membres de notre cabinet de participer à la collecte de produits hygiéniques pour les femmes en maison d'arrêt et de vêtements pour hommes, femmes et enfants. Ce fut un succès. Fin 2018, à l'occasion de la collecte de Noël, les avocats et salariés du cabinet avaient déjà offert de nombreux jouets et chocolats pour les détenu(e)s et leurs familles.

Vous pouvez suivre les initiatives de Barreau des rues sur Facebook.